

Direction départementale  
des Territoires

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque  
lieu-dit « Le Petit Pied David »  
Commune de VENESMES (18190)

Par arrêté N° DDT 2019/0298, **une enquête publique** portant sur le projet susvisé, d'une durée de 35 jours, est prescrite du **jeudi 9 janvier 2020 (9h00) au mercredi 12 février 2020 (12h00)**. La mairie de Venesmes est lieu unique et siège de l'enquête.

M. Patrick ANDRÉ, responsable territorial de services techniques en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Le dossier comprenant notamment l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier et sur un poste informatique, au siège de l'enquête, à la mairie de Venesmes, aux jours et heures habituels d'ouverture, sise 7, Place de la Mairie ;
- sous forme numérique sur le site internet départemental de l'État (IDE) : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- au commissaire enquêteur, lors de ses permanences, à la mairie de Venesmes ;
- sur le registre à disposition à la mairie de Venesmes ;
- par courrier déposé ou adressé par voie postale à la mairie de Venesmes - à l'attention de **M. le commissaire enquêteur - enquête publique - parc photovoltaïque « Le Petit Pied David »** ;
- à l'adresse électronique suivante : [ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr) ;
- via le site IDE : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Les correspondances déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête, par le commissaire enquêteur, dans les meilleurs délais ; elles seront également mises à disposition sur le site IDE.

Les correspondances transmises par message électronique, seront versées au registre d'enquête et mises à disposition sur le site IDE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, lors de permanences, à la mairie de Venesmes aux dates et horaires suivants :

- le jeudi 9 janvier 2020 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 18 janvier 2020 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 31 janvier 2020 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 12 février 2020 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Venesmes, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Julien BAUDOUX - Sté Luxel (p/ la Sté CPV SUN 40) - 4 bis rue des Roches - 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE - 06 51 47 17 60 - [j.baudoux@luxel.fr](mailto:j.baudoux@luxel.fr)

À l'issue de la procédure, madame la Préfète du Cher est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 6 décembre 2019

Pour la Préfète,  
le directeur départemental  
*signé*  
Thierry TOUZET